

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

(VAE)



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La Validation des Acquis de l'Expérience permet au candidat, disposant d'une expérience personnelle et/ou professionnelle, d'obtenir un diplôme correspondant aux compétences développées.

Le CFPPA accompagne le candidat tout au long de sa démarche VAE : de l'analyse de son projet, à la réalisation de son « dossier de validation » jusqu'à la préparation de son entretien avec le jury.

LES CONDITIONS POUR REALISER UNE VAE (PREREQUIS)

Il est nécessaire :

- de justifier d'une expérience (d'un an au minimum à temps plein) :
 - continue ou discontinue ;
 - dans une activité salariée (ou non), ou bénévole ;
 - en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.
- de communiquer et s'exprimer en situation professionnelle.
- d'obtenir en amont la recevabilité à la demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

Pour accéder à la VAE, la certification doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

QUELS DIPLOMES SONT ACCESSIBLES PAR LA VAE ?

Les diplômes accessibles par la VAE sont : BP, BEPA, BAC PRO, CQP, BTSA, CAPA, CS.

Les titres et les diplômes accessibles par la VAE contiennent les domaines suivants :

Production animale ou végétale, Agroalimentaire, Transformation, Services, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

En amont de l'accompagnement à la VAE, la demande de recevabilité du candidat doit être adressée à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) / Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) via la plateforme France VAE. Suite à l'examen du dossier de recevabilité, une notification sera envoyée par la DRAAF/SRFD au candidat.

L'inscription à la démarche VAE au CFPPA débute, suite à l'acceptation du « dossier de recevabilité » du candidat, à l'acceptation de la demande de financement ainsi qu'à l'attribution d'un numéro d'inscription. L'inscription se fait via la mise en place d'une convention entre le futur bénéficiaire et le centre de formation.

LES ETAPES PRINCIPALES DE LA DEMARCHE VAE :

Les différentes étapes

1. Inscription VAE : le candidat s'inscrit sur le site FRANCE VAE et demande d'être accompagné par le CFPPA pour le dossier de validation. Transmission des données du candidat au CFPPA par FRANCE VAE

2. Définir un projet (candidat contacté par le CFPPA - Rendez- vous pédagogique, entretien avec l'accompagnateur VAE) : Information, conseil, orientation, analyse de la demande du candidat et financements possibles. L'accompagnateur construit ensuite un parcours personnalisé avec le candidat (saisie du parcours sur la plateforme FRANCE VAE)

3. Demande de recevabilité :

Mise en place du « dossier de recevabilité » et étude de la recevabilité - Transmission du dossier au certificateur L'accompagnateur complète le dossier de recevabilité (récapitulatif de l'expérience et du projet du candidat) sur FRANCE VAE avec le candidat.

Après validation du dossier par le candidat, l'accompagnateur transmet ce dossier à la DRAAF/SRFD via FRANCE VAE.

La DRAAF/SRFD examine le dossier du candidat et prononce un avis de recevabilité ou de non recevabilité. Dans le cas où le dossier de recevabilité est accepté, le candidat est inscrit au diplôme. **Si la demande de financement est acceptée, la convention VAE entre le futur bénéficiaire et le centre de formation est alors mise en place.**

Le candidat va réaliser par la suite la mise en place d'un « dossier de validation »

Les différentes étapes

4. Rédaction du dossier de validation : **Accompagnement individuel** avec le CFPPA sur la mise en place du « dossier de validation » et dépôt du dossier.

Le candidat constitue avec l'accompagnateur un dossier retraçant ses expériences personnelles et/ou professionnelles en lien avec le référentiel du diplôme visé.

Plusieurs points sont demandés dans ce dossier dont :

- la présentation de son parcours ;
- la description de ses activités en lien avec le diplôme visé ;
- des pièces justificatives.

Le dossier est déposé sur FRANCE VAE par l'accompagnateur ou le candidat

5. Présentation du dossier de validation au jury : Premier passage avec le jury.

Réception du dossier de validation par la DRAAF/SRFD via FRANCE VAE

La convocation au jury est adressée uniquement au candidat par mail et accessible dans son espace personnel

Le candidat passe l'entretien avec le jury (présence obligatoire du bénéficiaire au jury)

5. Notification de la décision du jury suite au premier passage (résultat sur espace FRANCE VAE)

5.1. Validation complète	5.2. Non validation	
	6. Dépôt d'un nouveau dossier de validation par le candidat	
	7.1. Validation complète	7.2. Non validation
Obtention du diplôme		

RYTHME ET DURÉE DE LA VAE :

Rythme de la formation : accompagnement réalisé tout au long de la démarche VAE. Temps d'échanges avec le référent de la VAE.

Modalités pédagogiques : Accompagnement individuel, échanges, relecture, corrections du dossier de la VAE, préparation à l'oral pour le passage en jury.

Modalités d'évaluation : Soutenance blanche (1 ou 2 entretiens proposés)

Durée de la VAE : 12,5h en moyenne

Lieux de formation : Lycée François Rabelais – St Chély d'Apcher et/ou CFPPA Marvejols en présentiel et/ou suivi en distanciel (téléphone, visio).

EPLEFPA de la Lozère
Lycée François Rabelais

Civergols,
48200 Saint-Chély-d'Apcher

CFA-CFPPA
Site de Marvejols

1 Avenue des Martyrs de la
Résistance
48100 MARVEJOLS

STATUTS ET FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Demandeurs d'emploi et statuts agricoles, salariés en CDD ou CDI.

Financements possibles : France Travail, CPF, VIVEA, individuel payant, etc.

Possibilités de financement selon les statuts.

Tarif : 750 € sur 12,5h.

DELAI D'ACCES A L'ACTION : En continu.

Adaptations possibles et locaux accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat : 04 66 69 02 07.

LES ATOUTS DE NOS CENTRES :

Un accompagnement individualisé
Taux de satisfaction (2025) :
83,65 %
Taux de réussite (2025) : 100 %

CONTACTEZ-NOUS,
site administratif,
secrétariat :

CFPPA de la Lozère
Site de Langogne

3 place de la République
48300 Langogne
Tél.04 66 69 02 07

Mail cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr

Date de mise à jour : 09/12/25